

La Balme de Sillingy, le 12/11/2024



ARRÊTÉ N° 2024-077

Objet : Délégation de fonction à Brigitte TERRIER pour la célébration du mariage du vendredi 06 décembre 2024

Le maire de la commune de La Balme de Sillingy,

VU le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L 2122-18, qui confère au maire le pouvoir de déléguer une partie de ses fonctions à un ou plusieurs de ses adjoints, et à des membres du conseil municipal ;

CONSIDÉRANT que pour permettre une bonne administration de l'activité communale et du service de l'état civil, il est nécessaire de prévoir une délégation à Madame Brigitte TERRIER, conseillère municipale de manière exceptionnelle pour la célébration du mariage du vendredi 06 décembre 2024 ;

ARRÊTE

Article 1 :

Madame Brigitte TERRIER, conseillère municipale, est déléguée pour remplir les fonctions d'officier d'état civil, notamment pour célébrer le mariage du vendredi 06 décembre 2024.

Article 2 :

Le présent arrêté sera rendu exécutoire après publication et transmission au représentant de l'État dans le département.

En outre, une expédition en sera transmise au procureur de la République.

Le Maire, auteure de l'acte, certifie le caractère exécutoire de la présente décision.

Le Maire,
Séverine MUGNIER



Arrêté du Maire certifié exécutoire compte tenu ;
De sa réception en Préfecture le 21/11/2024
De sa publication le 21/11/2024

Dans les deux mois à compter de sa publication ou de sa notification, cet acte administratif est susceptible de recours devant le tribunal administratif territorialement compétent.